



JULIE SAN CONSEIL

DÉCEMBRE 2025

NEWSLETTER

LE CHÈQUE CADEAU, COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?



Lorsque le montant global de l'ensemble des bons d'achat et cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile **n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale** (soit 196 € en 2025), **ce montant est exonéré de cotisations de sécurité sociale**.

Si le montant des chèques cadeaux, bons d'achat ou cadeaux dépasse le seuil autorisé.

Si le total des avantages franchit ce montant, **il est encore possible de bénéficier de l'exonération à condition de remplir trois critères :**

- **Ils doivent être donnés dans le cadre d'un événement particulier** : comme la naissance, l'adoption, le mariage, le pacs, le départ à la retraite, la fête des mères, des pères, la Sainte-Catherine pour les femmes célibataires qui fêtent leur 25e anniversaire, la Saint-Nicolas pour les hommes célibataires qui fêtent leur 30e anniversaire, Noël pour les salariés et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile, la rentrée scolaire pour les salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du bon d'achat (sous réserve de la justification du suivi de scolarité).
- **Leur utilisation doit être déterminée.** En effet, comme le précise l'Urssaf, le bon d'achat doit mentionner l'une des possibilités suivantes : la nature du bien qu'il permet d'acquérir, un ou plusieurs rayons de grand magasin, le nom d'un ou plusieurs magasins.
- **Le montant ne doit pas être disproportionné** et doit rester sous les 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par événement et par année civile. Ce plafond est adapté pour certains cas :
 - la rentrée scolaire : 5 % par enfant, ou Noël : 5 % par enfant et 5 % pour le salarié.



SIMULATEUR AIDE A L'INNOVATION

La Direction générale des Entreprises propose un simulateur d'aides fiscales à l'innovation pour aider les entreprises, notamment les TPE, PME et start-ups, à identifier les dispositifs fiscaux auxquels elles peuvent prétendre. Simple d'utilisation, il offre une première évaluation indicative pour mieux planifier ses projets d'innovation et optimiser sa stratégie de financement, [**LIEN ICI**](#)





JULIE SAN CONSEIL

DÉCEMBRE 2025

NEWSLETTER



**À NE PAS MANQUER
CÔTÉ ASSOCIATION**



CAMPAGNE SUBVENTION DEPARTEMENT ET AGGLO METROPOLE BOUCHES DU RHONE

Les clubs concernés SPORT ET CULTURE pourront bénéficier d'une subvention d'investissement ET/OU manifestation pour la campagne 2026.

DATE LIMITÉ DE DÉPÔT : le 30 JANVIER 2026, nous recevons vos demandes dès maintenant !



Et si c'était votre tour cette année ? Contactez nous : juliesanconseil@gmail.com



**À NE PAS MANQUER
CÔTÉ FORMATION**

NOUVEAU SITE INTERNET POUR DÉCOUVRIR ET PROFITER DE NOS FORMATIONS CERTIFIÉES QUALIOPI : WWW.JULIESANCONSEIL.COM

Et vous, connaissez-vous le montant de votre BUDGET de formation 2025 ?

Moi, oui.... Si vous me faites passer par retour de mail votre « Attestation de Formation Professionnelle » disponible sur votre espace URSAFF, alors je vous informe du montant de celui-ci. **Cela va de 650 euros à plus de 5 500 euros.....alors on fonce !**

- 1. Téléchargez votre attestation de contribution de formation pro ou le demander à votre service comptable**
- 2. Vont figurer le montant cotisé (souvent compris entre 1 et 200 euros par an) et le nom de votre OCPO de référence.**
- 3. Déterminons ensemble votre budget de formation : ex : 13 euros de cotisations sur l'année 2024 avec une activité de commerçant (AGEFICE) donne droit à un budget de formation de 3000 euros !**

ALORS ET VOUS ?



JULIE SAN CONSEIL

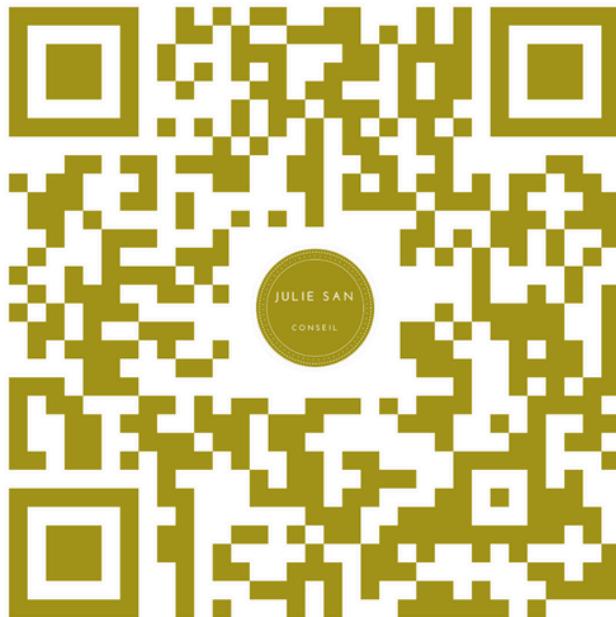
DÉCEMBRE 2025

NEWSLETTER

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS AFIN DE MIEUX COMMUNIQUER,
SI VOUS AVEZ ÉTÉ SATISFAIT DE MON ACCOMPAGNEMENT, DES CONSEILS
REÇUS, DES SUBVENTIONS OBTENUES, PRENEZ 2 MINUTES DE VOTRE TEMPS
ET LAISSEZ VOTRE AVIS EN [CLIQUANT ICI](#)

Merci

Visitez notre site et retrouvez plein d'astuces sur
www.juliesanconseil.com
ou en scannant le QR Code ci-après :



Au plaisir de vous accompagner !
juliesanconseil@gmail.com | 06 31 41 51 38
Julie et Roxane

JULIE SAN CONSEIL
2 Rue Sylvain Gagnière, 84000, AVIGNON